



Assemblée générale

Distr. limitée
6 novembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Troisième Commission

Point 61 de l'ordre du jour

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires**

Arménie, Géorgie, Tchad et Uruguay : projet de résolution

Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale,

Prenant note de la décision 2014/242 du Conseil économique et social, en date du 16 juillet 2014, relative à l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

Prenant note également des demandes concernant l'élargissement de la composition du Comité exprimées dans la note verbale, en date du 10 décembre 2013, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies¹, dans la lettre, en date du 18 février 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies², dans la note verbale, en date du 3 mars 2014, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies³ et dans la lettre, en date du 15 mai 2014, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies⁴,

1. *Décide* de porter de 94 à 98 États le nombre de membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;

2. *Prie* le Conseil économique et social d'élire les membres qui occuperont les sièges supplémentaires lors d'une réunion de coordination et de gestion en 2015.

¹ E/2014/62.

² E/2014/47.

³ E/2014/48.

⁴ E/2014/79.

